

**ATTESTATION DE L'AUTORITE DE GESTION  
VALIDATION DE LA FORMATION INITIALE DE SAPEUR DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Ce document est à faire compléter par le DRH ou le chef du groupement formation de votre SDIS (les chefs de centre n'ont pas autorité pour signer ces attestations) - Aucun autre document ne sera accepté.

**ATTENTION : Les candidats n'ayant pas validé les unités de valeurs requis, ou ne comptabilisant pas les 3 ans d'activité à la date d'établissement de la présente attestation auront à charge de fournir cette attestation complétée au plus tard le 21/11/2023.**

**Affaire suivie par :**

Nom-Prénom : ..... Fonction : .....

N° tél : ..... Mail : .....

**L'autorité de gestion certifie que :**

Nom et Prénom du candidat :

Né(e) le : ..... à .....

a la qualité de sapeur-pompier volontaire

a validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires et, à ce titre, a validé l'ensemble des 3 domaines opérationnels suivants\* :

- SUAP (Secours et soins d'urgence aux personnes)
- INC (Lutte contre les incendies)
- DIV (Protection des personnes, des biens et de l'environnement)

***\*cette validation de formation sur ces 3 unités de valeurs est une des conditions d'accès à ce concours qui doit être remplie par le candidat au plus tard à la date de la 1ère épreuve, soit le 21 novembre 2023.***

Fait à ....., le .....

L'autorité de gestion du S.P.V. (**D.R.H. ou chef de groupement** - les chefs de centre n'ont pas autorité pour signer ces attestations) ou son représentant ayant délégation de signature (et dans ce cas il convient de le préciser)

**(Signature originale et cachet obligatoires)**

***Préciser les nom, prénom et qualité du signataire***

## ATTESTATION DE L'AUTORITÉ DE GESTION COMPLÉMENTAIRE

Ce document est à faire compléter par le DRH ou le chef du groupement formation de votre SDIS (les chefs de centre n'ont pas autorité pour signer ces attestations) - Aucun autre document ne sera accepté.

**ATTENTION : Les candidats n'ayant pas validé les unités de valeurs requis, ou ne comptabilisant pas les 3 ans d'activité à la date d'établissement de la présente attestation auront à charge de fournir cette attestation complétée au plus tard le 21/11/2023.**

**Affaire suivie par :**

Nom-Prénom : ..... Fonction : .....  
N° tél : ..... Mail : .....

**L'autorité de gestion certifie que :**

Nom et Prénom du candidat :

Né(e) le : ..... à .....

**A effectué les périodes d'activités suivantes permettant de prouver que le candidat justifie de 3 ans au moins d'activité au plus tard à la date de la 1ère épreuve, fixée le 21 novembre 2023**

Qualité actuelle	Si suspension(s) d'engagement :	
<b>Sapeur-pompier volontaire</b> Depuis le : ..... Grade actuel : .....	du.....	au.....
	du.....	au.....
Qualité(s) antérieure(s)	Période de services	Durée (année, mois, jour)
Jeune sapeur-pompier	Du..... Au .....	
Volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile	Du..... Au .....	
Sapeur-pompier auxiliaire	Du..... Au .....	
Militaire à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris	Du..... Au .....	
Militaire du bataillon des marins-pompiers de Marseille	Du..... Au .....	
Militaire des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile	Du..... Au .....	

Fait à ....., le .....

L'autorité de gestion du S.P.V. (**D.R.H. ou chef de groupement** - les chefs de centre n'ont pas autorité pour signer ces attestations) ou son représentant ayant délégation de signature (et dans ce cas il convient de le préciser)

**(Signature originale et cachet obligatoires)**

***Préciser les nom, prénom et qualité du signataire***